



Maladies et évictions

Généralités

Le bien-être et les besoins de votre enfant sont à considérer en priorité. La crèche n'est pas équipée pour accueillir des enfants malades. Les enfants doivent arriver en bonne santé. Ils peuvent être refusés à l'entrée s'ils présentent des symptômes de maladie et/ou risques de contagion (exemple : les poux) ou si leur état général ne permet pas une prise en charge adaptée.

Les parents ont l'obligation d'annoncer toute maladie contagieuse et de retirer l'enfant de la crèche aussi longtemps que le risque de contagion persiste.

Nous demandons aux parents d'être atteignable et au besoin, disponible pour venir chercher leur enfant si sa santé se dégrade durant la journée. En cas de nécessité, ils sont priés de prévoir une tierce personne d'urgence pour venir chercher leur enfant à leur place.

Concernant la prise de médicaments, en accord avec les Directives du Chef de Service de l'Enfance et de la Jeunesse et du Médecin cantonal, le personnel n'est pas autorisé à administrer un produit thérapeutique à un enfant. Cela comprend aussi bien les médicaments classiques de la médecine traditionnelle que les substances de la médecine alternative. Cependant, pour une question de bon sens, le médecin nous laisse une marge de manœuvre. C'est pourquoi en signant le règlement de la crèche, les parents autorisent la crèche à utiliser du gel de dentition, du sérum physiologique, de la crème de change, le gel à l'arnica et le désinfectant. Le paracétamol est donné sur demande du parent, contre signature le jour même.

Si l'enfant doit prendre un médicament prescrit par le médecin, le parent l'amène et le remet à l'éducatrice. Il remplit une décharge et indique sur celle-ci le nom précis du médicament et la posologie et l'heure à laquelle celui-ci doit être administré.

Les enfants accueillis doivent être vaccinés contre la rougeole.

En ce qui concerne les régimes et allergies alimentaires, les parents amènent une attestation du médecin qui mentionne précisément quel aliment ne doit pas lui être donné. Dans le cas contraire, nous n'entrons pas en matière sur des particularités alimentaires, si ce n'est pour le respect de croyances religieuses.



Listing des maladies

Maladie	Retour à la crèche
Angine streptocoque/scarlatine	à Retour possible 24h après le traitement
Bronchiolite	Retour possible selon état général de l'enfant
Bronchite	Retour possible selon état général de l'enfant
Conjonctivite	Retour possible après 24h de traitement antibiotique ou sur présentation du certificat médical si conjonctivite virale
Coqueluche	Retour possible après les 6 jours de traitement
Cinquième maladie	Retour possible dès la disparition des symptômes
Fièvre	Retour possible si la température est inférieure à 38.5° et que l'état général de l'enfant est bon
Gastro-entérite	Retour possible après 48h après les symptômes. Si plus de trois diarrhées consécutives, l'éducateur -trice demande aux parents de venir le chercher à la crèche
Herpès, molluscum, mycose, ...	Soins donnés à la maison et zone à protéger. Informer le personnel éducatif
Muguet	Retour possible après la fin du traitement
Otite	Retour possible selon état général de l'enfant
Pieds-mains-bouche	Retour possible à l'arrêt de l'irruption, lorsque les cloques sont sèches et que l'enfant peut s'alimenter facilement
Poux	Retour possible à la complète disparition des parasites afin d'éviter la propagation et des mesures d'hygiène et de désinfection lourde pour la crèche
Rougeole	Retour possible 5 jours après le début des symptômes
Varicelles / Roséole	Retour possible dès que les boutons sont secs et selon l'état général de l'enfant ; sans fièvre et sans soins particuliers (badigeons à la maison)